

Courtemelon, 28 septembre 2012

Votre dossier est traité par :
Bernard Beuret, +41 32 420 74 33, courriel b.beuret@frij.ch

Communiqué de presse

L'ambroisie forme ses graines : à éliminer au plus vite !

L'ambroisie, plante hautement allergisante, réapparaît dans notre région. Le pollen qu'elle émet étant responsable de diverses atteintes pulmonaires, il importe de repérer assez tôt les premiers exemplaires qui apparaissent pour les détruire et ainsi limiter l'expansion de cette espèce envahissante.

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante annuelle estivale, originaire d'Amérique du Nord. Elle est classée dans la famille des composées ou *Asteraceae*. Fortement influencée par les conditions du milieu, sa taille peut varier de 20 cm à 150 cm. Ses feuilles (pennatifidées) sont fines et découpées, vertes sur les deux faces. Sur une même plante, on trouve les fleurs mâles et femelles, mais séparées. Au sommet des plantes, sous forme d'épis de couleur verdâtre, les étamines dispensent généreusement le pollen, alors que les fleurs femelles, beaucoup plus discrètes, se trouvent à l'aisselle des feuilles.

Il ne faut pas confondre l'ambroisie avec notamment :

- l'armoise vulgaire, plante de la même famille, mais dont les feuilles (divisées) sont blanchâtres en-dessous ;
- les séneçons (plantes composées également et qui présentent une floraison jaune) ;
- le chénopode blanc, plante d'aspect farineux et dont les feuilles ne sont pas si profondément divisées que celles de l'ambroisie.

L'ambroisie représente un sérieux problème de santé publique. Son pollen provoque en effet des allergies (rhume des foins, asthme), auprès d'environ 15 % de la population. D'autre part, cette plante présente un fort potentiel de multiplication, ce qui lui permet de concurrencer la flore indigène. L'ambroisie constitue donc également une menace pour la biodiversité de notre pays.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, l'ambroisie a le statut d'organisme à déclaration et lutte obligatoires, suite à une modification de l'Ordonnance fédérale sur la protection des végétaux. Dans le Canton du Jura, c'est la Station phytosanitaire cantonale qui est en charge du dossier.

Dans notre canton, les premiers cas d'ambroisie ont été découverts en 2003 ; la plante a depuis été détectée, en quantité variable, chaque année, sauf en 2011. La plupart du temps, il ne s'agit que de quelques plantes, que l'on découvre dans des jardins privés, près de mangeoires à oiseaux. Les graines d'ambroisie se trouvaient en effet souvent à titre d'impuretés dans des mélanges de graines, avant que la Confédération n'oblige le commerce à un contrôle strict. Au niveau de la répartition géographique, nous constatons que toutes les régions du Canton sont concernées, ce qui se comprend aisément, vu le mode de dissémination de l'espèce.

Alors que l'année dernière aucun cas d'ambroisie n'a été ni annoncé ni détecté, quelques plantes ont à nouveau été découvertes cette année. Il s'agit probablement de graines qui étaient présentes dans le sol et qui ont germé. Il faut souligner ici que les graines d'ambroisie peuvent rester viables pendant

40 ans, ce qui constitue une bonne raison pour éviter à tout prix que les graines formées ne se disséminent.

Sur le plan suisse, la colonisation du territoire par l'ambrosie n'en est encore qu'à son début. Disséminée par l'intermédiaire des graines pour oiseaux et par les transports de terre, on la trouve parfois aussi dans les parcelles agricoles, le long des routes et talus de chemins de fer, sur les tas de terre et composts, dans les gravières. Dans le Jura, cette colonisation est encore moins avancée, si bien que nous avons toutes les chances de l'enrayer. Pour ce faire, la collaboration de tous est nécessaire.

Au niveau de la lutte, les moyens sont avant tout préventifs. Il s'agit en effet premièrement de limiter la dissémination via le commerce des graines pour oiseaux et animaux de compagnie. C'est pourquoi la Confédération a légiféré pour que ce point soit dorénavant maîtrisé, mesures qui portent désormais leurs fruits. D'autre part, il est très important d'arracher toutes les plantes et de les éliminer également avec les ordures ménagères, afin qu'elles soient incinérées. Pour ce faire, il est plus prudent de se munir de gants, afin d'éviter des réactions d'allergie cutanée.

Une documentation illustrée est à disposition auprès des secrétariats communaux des communes jurassiennes et auprès de la Fondation rurale interjurassienne (secrétariat : 032 420 74 20). De nombreux sites internet (voir ci-dessous) regorgent d'information au sujet de l'ambrosie et d'illustrations. Pour le Canton du Jura, les personnes qui ont découvert des plantes suspectes et qui souhaitent les faire identifier peuvent également en envoyer un échantillon à la Fondation rurale interjurassienne, Station phytosanitaire cantonale, Courtemelon-CP 65, 2852 Courtételle. Pour le Canton de Berne, l'adresse est la suivante : Service phytosanitaire, Rütli, 3052 Zollikofen. Il est préférable de ne pas envoyer de plantes le vendredi afin qu'elles soient en bon état à la réception.

Les plantes d'ambrosie isolées ou petits groupes de plantes peuvent sans autre être directement arrachées (avec des gants et, si nécessaire, en utilisant un masque respiratoire pendant la floraison) et jetées aux ordures afin d'être incinérées (ne jamais les composter). L'emplacement où elles ont été trouvées devra ensuite être régulièrement contrôlé. Les foyers d'importance (plus de 20 plantes) sont par contre à signaler aux services compétents susmentionnés, qui organiseront l'arrachage des plantes en question et la surveillance ultérieure du foyer.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Bernard Beuret, responsable de la Station phytosanitaire cantonale, T 032 420 74 33.

Bernard Beuret
Responsable Station Phytosanitaire Cantonale

Liens internet (et illustrations) :

- FRI, rubrique "Station phytosanitaire", dossier ambrosie :
<http://www.frij.ch/CMS/default.asp?ID=430>
- Site sur l'ambrosie, au niveau national :
<http://www.ambrosia.ch/fr/>
Contient bon nombre d'informations, avec notamment un album de photos d'ambrosie, à différents stades et un album de photos des espèces à ne pas confondre avec l'ambrosie.
- Information sur les allergies dues au pollen de MétéoSuisse :
http://www.meteosuisse.admin.ch/web/fr/meteo/sante/valeurs_actuellement_mesurees.html
- page consacrée à l'ambrosie du site de la station phytosanitaire bernoise :
http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/landwirtschaft/landwirtschaft/pflanzenschutz/meldepflichtige_schadorganismen/ambrosia.html